

209

DC1

Le 21 septembre 2004

Les répercussions d'un échange de terrains
sur la biodiversité et l'intégrité écologique du
parc national du Mont-Orford

Mont-Orford

6211-20-001

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement du Québec
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande d'un mandat d'enquête et d'audiences publiques du BAPE
pour le développement projeté dans la zone périphérique du Parc
national du Mont-Orford**

Monsieur le Ministre,

La présente est pour vous demander formellement la tenue d'audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), portant sur le projet de développement domiciliaire et autres questions dans le Parc national du Mont-Orford ou près de celui-ci.

Selon nous, il importe d'éviter tout autre précédent au Mont-Orford qui irait à l'encontre des orientations de conservation du milieu naturel, objectif prioritaire du parc. Nous souhaitons une étude globale des impacts de ce projet sur l'environnement, parce que l'enjeu actuel ne tourne plus autour d'un échange de terrains, mais d'un investissement important dans le développement de la zone périphérique du parc. À notre avis, ce projet aurait pour effet de modifier d'abord le contour de l'aire protégée actuelle, pour ensuite laisser la place à une transaction. Ce qui permettrait par la suite de transiger des terrains situés dans le Parc national du Mont-Orford contre une de ses zones limitrophes.

Nous considérons cette démarche comme étant une copie de ce qui fut malheureusement fait au Parc du Mont-Tremblant il y a quelques années, mais également comme une violation directe du principe de **protection à perpétuité** qui fut octroyé à ce territoire en 1938 lors de la création du Parc du Mont-Orford, à la suite des efforts du Docteur George Austin Bowen. Le gouvernement du Québec a le mandat d'assurer la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou des sites naturels à caractère exceptionnel tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive, tout en protégeant l'environnement naturel.

Cette demande va dans le sens d'une résolution adoptée en septembre 2003 à Laval, par le **Conseil général du Parti libéral du Québec** qui enjoint le premier ministre Monsieur Jean Charest d'assujettir tous les projets récréotouristiques importants impliquant la modification des limites d'un parc au processus du BAPE. Nous vous demandons de vous prévaloir des pouvoirs qui vous sont dévolus en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de*

l'environnement afin de confier au BAPE, «**un mandat d'enquête et d'audiences publiques sur l'ampleur, la nature et les conséquences régionales à la fois physiques (patrimoine paysager), humaines, sociales, économiques, environnementales et écologiques (biodiversité)**» du développement projeté dans la zone périphérique du Parc national du Mont-Orford.

Rappelons les propos du député du Comté d'Orford et ministre de l'Éducation, Monsieur Pierre Reid le 27 mars 2003, lors du dévoilement du deuxième volet de son programme électoral, cités dans l'hebdomadaire de Magog, « le candidat Reid a vanté les mérites de l'adoption d'une Charte du paysage québécois. Selon lui, un gouvernement libéral garantirait ainsi une démarche neutre et crédible en matière de protection du paysage». **«D'ailleurs, je me battraï à mort contre les projets d'Intermont si le développement défigure le paysage du Parc Orford»,** insiste-t-il. **« Du côté environnemental, M. Reid exigera la tenue d'audiences publiques du BAPE en ce qui concerne les projets d'Intermont au parc Orford** et d'Intersan à son site d'enfouissement des déchets, à Magog». (Voir en annexe, copie du journal LE REFLET DU LAC du 29 mars 2003, page 11).

Soulignons que le comté d'Orford, qui comprend le Parc national du Mont-Orford, constitue un très bel exemple d'un paysage naturel à conserver, situé dans une région qui n'en compte pas un grand nombre.

Par ailleurs, la partie du Parc convoitée par le promoteur se situe dans le bassin hydrographique du lac Memphrémagog, un réservoir d'eau potable pour plus de 150 000 personnes dans les Cantons-de-l'Est. Soulignons qu'aux États-Unis, dont les exemples les plus éloquents sont les bassins hydrographiques alimentant la ville de New York, de même qu'en France, en Colombie-Britannique et dans les provinces maritimes, les autorités publiques acquièrent le maximum de terrains boisés filtrants, de manière à les soustraire de façon permanente au développement immobilier. De plus, l'Ontario a déjà déposé un projet de loi en ce sens et mettra en place prochainement des périmètres de protection pour leurs réservoirs sources d'eau potable.

Avec les récentes annonces du promoteur au Mont-Orford, il est urgent que vous interveniez, en collaboration avec vos collègues M. Sam Hamad et M. Pierre Corbeil du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et des Parcs, pour annoncer la tenue de telles audiences. Nous vous remercions de l'attention que vous accorderez à cette demande. N'hésitez pas à nous joindre pour de plus amples informations.

Veuillez accepter, Monsieur le ministre, nos plus cordiales salutations.

Le président,

Jean-Guy Dépôt
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE)

